

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 20 novembre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2763**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Mulatière - Lyon 5ème

Objet : Réaménagement du quai Jean-Jacques Rousseau - Quai des Étroits - Voie lyonnaise n° 3 - Bilan de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

**Commission permanente du 20 novembre 2023****Délibération n° CP-2023-2763**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Mulatière - Lyon 5ème

Objet : Réaménagement du quai Jean-Jacques Rousseau - Quai des Étroits - Voie lyonnaise n° 3 - Bilan de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Le quai Jean-Jacques Rousseau sur la commune de La Mulatière et le quai des Étroits sur la commune de Lyon 5ème se situent sur la rive droite de la Saône, face à la Confluence. Ils forment une continuité urbaine et routière, délimitée au nord par le carrefour M6 - montée de Choulans - pont Kitchener-Marchand et au sud par la place Pierre-Victor Galtier et le carrefour M7 - pont de la Mulatière.

L'ensemble se décompose en quatre séquences, qui ont chacune leurs particularités. Du nord vers le sud :

- à l'extrémité nord, la séquence urbaine (Commune de Lyon 5ème). Des bâtiments sont implantés au niveau de l'espace public avec parfois la présence d'activités en rez-de-chaussée. Un grand alignement de platanes accompagne le quai qui dispose d'une largeur importante,

- la séquence faubourg (Communes de La Mulatière et de Lyon 5ème). Les habitations occupent une position en belvédère, un peu éloignée du quai. Celui-ci est peu large, un pincement marque le passage de la 1<sup>ère</sup> à cette 2<sup>ème</sup> séquence,

- au centre, la séquence paysagère (Commune de La Mulatière). Il y a peu d'habitations, confondues dans la végétation de la balme, le quai reste peu large,

- au sud, la séquence groupe scolaire (Commune de La Mulatière). Le groupe scolaire Bellevue est situé en belvédère, le quai s'élargit et permet de sécuriser les accès des élèves.

Ainsi, 80 % du linéaire des quais a une largeur comprise entre 10 et 12 m.

Aujourd'hui, les quais accueillent un double sens de circulation (2 x 1 voie) et du stationnement longitudinal, lorsque la largeur le permet. L'accès pour les modes actifs est très limité, avec des trottoirs très étroits sur une grande partie des quais (quelques aménagements ponctuels d'apaisement existent au niveau du groupe scolaire et du secteur résidentiel au nord) et une absence complète d'aménagement pour les cycles qui sont ainsi reportés sur la chaussée. Plusieurs transports en commun publics et scolaires empruntent les quais, sans aménagement spécifique hormis les arrêts de bus.

## II - Objectifs

Les objectifs du projet de réaménagement du quai Jean-Jacques Rousseau - quai des Étroits sont les suivants :

- apaiser la circulation, tout en maintenant la desserte des riverains,
- offrir des cheminements piétons continus et confortables sur l'ensemble du quai, favorables à la promenade,
- accueillir le déploiement de la Voie Lyonnaise n° 3 et offrir ainsi un espace favorable à la pratique du vélo,
- renforcer la présence du végétal tout au long du quai, de manière à améliorer le confort des usagers et contribuer à la réduction des îlots de chaleur.

La largeur disponible du quai ne permet pas d'installer une voirie à double sens, des trottoirs confortables et une piste cyclable conforme aux préconisations des Voies Lyonnaises. Pour permettre de répondre aux orientations d'aménagement, la Métropole propose une mise en sens unique de la partie centrale du quai avec mise en place d'une plateforme en estacade pour réaliser un demi-tour en arrivée sur la section en sens interdit (réservé aux véhicules légers).

Cette mise en sens unique a des impacts sur les accès pour les riverains (détours importants) et pour le groupe scolaire Bellevue (modification des arrêts pour les transports scolaires ou des dépose/repose en voiture) ainsi que sur le fonctionnement des transports en commun (déviation dans le sens opposé).

## III - Bilan de la concertation

### 1° - Les modalités de la concertation préalable

La concertation préalable a été ouverte par l'arrêté du Président n° 2022-12-20-R-0944 du 20 décembre 2022 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme.

Le périmètre du projet concerté était le suivant :

- le quai Jean-Jacques Rousseau, sur la Ville de la Mulatière, rive droite de la Saône,
- le quai des Étroits, sur la Ville de Lyon 5ème, rive droite de la Saône.

Il ne comprenait pas, au nord, le carrefour M6 - montée de Choulans - pont Kitchener-Marchand et au sud, la place Pierre-Victor Galtier et le carrefour M7 - pont de la Mulatière.

La concertation s'est déroulée du 30 janvier au 10 mars 2023 inclus, selon les modalités suivantes :

- des avis administratif annonçant les dates d'ouverture et de clôture ainsi que les modalités de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole, à la Mairie de La Mulatière et à la Mairie de Lyon 5ème,
- un avis de publicité de la concertation préalable a été publié dans Le Progrès le 25 janvier 2023,
- un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition à la Mairie de La Mulatière, à la Mairie de Lyon 5ème, ainsi qu'à l'Hôtel de Métropole, aux heures d'ouverture,
- un dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) et les observations pouvaient être déposées sur la boîte mail [concertation.quairousseauquaietroits@grandlyon.com](mailto:concertation.quairousseauquaietroits@grandlyon.com),
- une réunion publique a eu lieu le 31 janvier 2023 à la salle polyvalente au musée des Confluences à Lyon 2ème.

### 2° - Le bilan

La concertation préalable a rencontré une forte mobilisation du public, quelles que soient les scènes de dialogue :

- 60 contributions sur le registre mis à disposition à la Mairie de La Mulatière, deux sur celui mis à disposition à l'Hôtel de Métropole et aucune sur celui ouvert à la Mairie de Lyon 5ème,
- 227 avis ont été envoyés sur la boîte mail [concertation.quairousseauquaietroits@grandlyon.com](mailto:concertation.quairousseauquaietroits@grandlyon.com),
- la réunion publique a rassemblé environ 200 personnes. Plusieurs citoyens ont pu s'exprimer lors des différents temps d'échange,

- les pages de la plateforme numérique [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) liées au projet ont été vues au total par 3 356 visiteurs uniques durant le temps de la concertation réglementaire. Une boîte à idées a permis à 287 participants différents de s'exprimer à travers 189 propositions, 1 485 votes et 396 commentaires.

Une synthèse des principales observations et réponses apportées par la Métropole sont exposées ci-après.

Concernant la validation des objectifs du projet :

- apaisement de la circulation : cet objectif est assez largement partagé ; le choix d'un possible sens unique se porte sur le sens nord-sud, de façon à éviter les reports de circulation de la M6-M7, venant principalement du sud. Mais le report possible des problèmes sur le chemin de Fontanières suscite les inquiétudes des riverains,

- amélioration des cheminements piétons : cet objectif est partagé, en particulier par les parents d'élèves du groupe scolaire Bellevue,

- intégration de la Voie lyonnaise n° 3 : l'intégration d'aménagements cyclables est partagée mais n'apparaît pas comme une priorité. L'ajout d'un encorbellement paraît être la solution pour élargir le quai et insérer convenablement tous les modes,

- renforcement de la présence du végétal : les contributions, en faible nombre, sont plutôt négatives du fait de l'étroitesse du quai et de la présence de la balme déjà très verdoyante.

Plusieurs scénarios alternatifs ont été proposés, validés par de nombreuses contributions. On peut citer principalement :

- le scénario de l'opposition de la Mairie de La Mulatière qui maintient le double sens et prévoit un encorbellement pour les cheminements piétons afin d'élargir le profil. La faisabilité de ce scénario nécessite une étude approfondie (technique et financière) sur la réalisation d'un encorbellement,

- le scénario de l'association La ville à vélo, qui maintient le double sens pour les bus uniquement avec mise en place d'alternats ponctuels pour inclure du stationnement et remplace la Voie lyonnaise et le trottoir côté quai par une voie verte, en encorbellement sur les parties étroites du quai. Tout comme le scénario précédent, sa faisabilité nécessite une étude approfondie de l'encorbellement,

- le scénario de la Mairie de La Mulatière, qui maintient le double sens pour les bus mais dégrade le confort des piétons par des trottoirs peu larges et propose des aménagements cyclables qui ne correspondent ni aux préconisations des Voies lyonnaises, ni aux standards des aménagements cyclables de la Métropole. Ce scénario a déjà été étudié lors des études de faisabilité et écarté pour les raisons citées ci-dessus.

### **3° - Impact du projet de tramway express de l'ouest lyonnais (TEOL) sur le projet de requalification des quais**

Ultérieurement aux études de requalification du quai, Sytral Mobilités a démarré les études de faisabilité du projet de TEOL. Plusieurs tracés seront soumis à la concertation fin 2023 - début 2024, chaque scénario ayant une interface forte avec le quai : connexion éventuelle avec un pont sur la Saône ou insertion du tramway sur le quai, débouché d'un tunnel sur la balme, impacts des contraintes de travaux (phasage, durée, emprise).

Ainsi, compte tenu des conclusions tirées lors de la phase de concertation préalable concernant la requalification du quai Jean-Jacques Rousseau - quai des Étroits et de l'impact du projet du TEOL, il convient de reprogrammer l'aménagement du quai en concomitance avec le calendrier du projet de tramway.

Pendant cet intervalle, il est également proposé d'approfondir la faisabilité technique et financière :

- de la réalisation d'une estacade afin de permettre l'analyse des scénarios alternatifs proposés lors de la concertation et des nouvelles orientations souhaitées,
- de la réalisation d'un encorbellement modes doux afin de permettre l'étude des scénarios alternatifs proposés ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Arrête** le bilan de la concertation relative au réaménagement du quai Jean-Jacques Rousseau - quai des Etroits à La Mulatière et Lyon 5ème.

**2° - Prend acte** des interactions du projet TEOL de Sytral Mobilités avec le projet de réaménagement du quai Jean-Jacques Rousseau - quai des Etroits.

**3° - Décide** le report du projet de requalification du quai Jean-Jacques Rousseau - quai des Etroits dans sa définition actuelle.

**4° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 21 novembre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312822-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
---